



Paris, le 18 septembre 2019

---

### **Elections TPE 2020 : Bilans et perspectives**

---

Cher(e)s camarades,

A l'automne 2020 devront se tenir les élections dans les très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) dont les résultats seront pris en compte dans le calcul de la représentativité des organisations syndicales pour le cycle 2017-2020.

Pour rappel, il s'agit d'un scrutin régional qui, jusqu'à présent se faisait sur sigle de l'organisation syndicale candidate, via un vote par correspondance ou par voie électronique.

Les résultats de ces élections s'additionneront à ceux issus des élections des CSE dans les entreprises de 11 salariés et plus, ainsi qu'avec ceux des élections des chambres d'agriculture de 2019.

Les nouvelles mesures de représentativité seront alors connues en 2021.

Le Haut conseil du dialogue social (HCDS) vient de commencer à aborder cette question dans le cadre du groupe de suivi. Ce thème va certainement être régulièrement mis à l'ordre du jour et il est indispensable de s'y préparer.

Il est d'ores et déjà important de dresser un bilan des précédentes élections et d'envisager les enjeux de cette nouvelle élection.

#### **Bilan des élections TPE de janvier 2017**

Il ressort de l'analyse faite à partir des résultats du deuxième cycle de représentativité que plus de 4 millions de salariés n'ont pas participé à la mesure de l'audience des organisations syndicales, soit en raison d'une carence totale de candidats, ou de l'absence d'élections.

Pourtant, lors de ce deuxième scrutin, les élections TPE avaient un triple enjeu, en termes de représentativité, de désignation des membres des CPRI et de répartition des conseillers prud'homaux.

Par de nombreux aspects, nous avons considéré que la sincérité du scrutin n'avait pas été assurée et que la participation des électeurs n'avait pas été recherchée.

- Les candidatures avaient en effet suscité de nombreux contentieux, en particulier celui engagé contre le Syndicat des travailleurs corse (STC), qui s'était présenté au niveau national et pas seulement dans la seule région corse ;
- Les propagandes électorales ne garantissaient pas la sincérité du scrutin ;
- Le calendrier s'était avéré trop serré et les dates de scrutin avaient même dû être reportées après les fêtes de fin d'année ;
- La transmission de la liste des entreprises aux organisations syndicales leur avait été refusée, malgré une demande unanime, alors que cette information leur aurait permis de mener une meilleure campagne électorale ;
- Quelques dysfonctionnements dans le cadre des listes électorales et du déroulement du scrutin avaient été relevés.
- Enfin, une communication publique insuffisante

### **Propositions de la DGT pour 2020**

Suite à ces différents constats, plusieurs propositions ont été transmises par la DGT dans le cadre du Haut conseil du dialogue social. Ces propositions ne sont pas encore totalement validées et sont susceptibles d'évoluer.

#### **➤ Nature du scrutin**

Ce scrutin restera certainement un scrutin sur sigle. L'obligation faite aux OS de déposer en même temps que leur propagande une liste de 10 candidats CPRI, un temps envisagée par l'administration du travail comme une condition de validité de la candidature est abandonnée. Cette obligation devrait se transformer en une simple possibilité de présenter une liste, non définitive, comportant de 1 à 10 candidats.

#### **➤ Calendrier des élections**

Les élections devraient avoir lieu en octobre 2020.

La date limite de dépôt des candidatures pourrait être avancée de deux mois par rapport à l'élection précédente et fixée à mars 2020. Cette modification est proposée dans un souci de sécurisation des opérations de vote afin de permettre une meilleure gestion des recours, en particulier judiciaires et éviter les dysfonctionnements et les surcoûts liés au report du précédent scrutin.

Le dépôt des professions de foi ainsi que des éventuelles listes de candidats aux CPRI devrait se faire à compter du mois de mai.

#### **➤ Propagande électorale**

Les dernières élections ont nécessité un budget de plus de 22 millions d'euros dont près de la moitié consacrée à la propagande.



## Circulaire confédérale

La DGT a déjà annoncé que cette dépense sera revue à la baisse, sans pour autant, a priori, que les moyens des organisations syndicales soient diminués. Il ne s'agit pas de réduire les enveloppes budgétaires, mais de réorienter les parts économisées. Les principales mesures envisagées pour y parvenir sont la mise en place d'un portail dédié aux élections, la dématérialisation de la propagande et la consultation de cette propagande, uniquement en ligne (pas d'envoi par courrier envisagé par la DGT).

Les dernières propositions font état d'une propagande déposée par les organisations syndicales sur le site dédié aux élections, deux mois après le dépôt des candidatures. Chaque organisation syndicale devrait avoir le choix de proposer une propagande nationale ou régionalisée et/ou par branche, dans le cadre d'un document mis en ligne et pouvant aller jusqu'à 8 pages (au lieu de 4 en 2016). Rien sur ce point n'est encore définitivement tranché, certaines questions étant encore en discussion.

De nouveaux moyens de propagande (clip vidéo par exemple, diffusion sur les panneaux lumineux de la ville de Paris...) sont également à l'étude.

- Enfin, il est envisagé de **transférer le contentieux du juge judiciaire vers le juge administratif**. Cela nécessite cependant une modification législative.

Tous ces axes ne sont encore qu'à l'état de projet et devraient être rediscutés, dans les prochaines semaines, dans le cadre d'un groupe de travail entre la DGT et les organisations syndicales. **A cette occasion, la question des CPRI sera très certainement abordée. C'est pourquoi nous vous redemandons de nous faire part de vos expériences en la matière.**

Une réunion sera prochainement organisée incluant les fédérations et un coordinateur de la campagne pour les unions départementales dans chaque région.

Dans l'attente, une échéance (celle de la mise en place des CSE) ne devant pas en cacher une autre, n'hésitez pas à vous préparer à ce rendez-vous essentiel qui clôturera le troisième cycle de représentativité.

Amitiés syndicalistes.

**Karen GOURNAY**  
Secrétaire confédérale

**Yves VEYRIER**  
Secrétaire général